



## DÉCISION

### CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A UNE MISSION DE PILOTAGE RENFORCÉ POUR LA RÉHABILITATION DES GYMNASES DE BREZOLLES ET CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIIS VIA LA CENTRALE D'ACHAT UGAP

#### 1.1 Marchés publics

GS/DM/JC/TD/MC  
N°D2026-107

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,***

***Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,***

***Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2113-2 et suivants,***

***Vu le 6b de la délibération du conseil communautaire n° CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,***

***Vu les propositions de devis pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le gymnase de Brezolles et pour le gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais,***

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a engagé le projet de réhabilitation des gymnases de Brezolles et Châteauneuf-en-Thymerais,

**Considérant** qu'il est nécessaire de réaliser un renfort de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de conception renforcé,

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a décidé de recourir à la centrale d'achat UGAP pour procéder à la réalisation de ces missions de suivi renforcé,

**Considérant** que les devis de la société ALTEREA proposés par l'UGAP pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le gymnase de Brezolles et pour le gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais répondent aux attentes de la Collectivité,

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** le marché public relatif aux missions de pilotage renforcé pour la réhabilitation du gymnase de Brezolles pour un montant de 30 952,35€ HT via la centrale d'achat UGAP et jusqu'à la date de réception de l'équipement.

**ARTICLE 2 : DE CONCLURE** le marché public relatif aux missions de pilotage renforcé pour la réhabilitation du gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais pour un montant de 31 428,54 € HT via la centrale d'achat UGAP et jusqu'à la date de réception de l'équipement.

**ARTICLE 3 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la centrale d'achat UGAP.

**ARTICLE 5 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 10 MARS 2026

Le Président  
Agglo  
  
Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 10 MARS 2026